2.11.8 Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- Appliquer la législation sur l'action sociale ;
- Appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- Appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- Appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- Appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- Appliquer la législation sur l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement ;
- Assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- Prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- Conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En plus de ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DEAS, le SASO a également pour mission la gestion de la facture sociale harmonisée.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SASO est l'organe d'exécution des lois relatives à l'action sociale, à l'assurance-maladie, à l'harmonisation et la coordination des prestations sociales, à l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement, au recouvrement et à l'avance des contributions d'entretien et, enfin, aux aides à la formation.

La quasi-totalité des domaines précités a connu de fortes évolutions dans le cadre des trains de réformes liées à la Redéfinition des prestations sociales (rapport 18.034). En 2019, le système de réduction individuelle des primes (subsides LAMal) et celui des avances de contributions d'entretien ont été profondément remaniés en lien avec la réforme mais aussi à la suite de l'application de l'Arrêt du Tribunal fédéral concernant les subsides lucernois. Dans l'aide sociale, le projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) a battu son plein. Le service s'est attelé à la rédaction d'un rapport relatif à la suite de la redéfinition des prestations sociales dont l'objectif est de faire un point de situation sur les réformes mises en place ainsi que sur l'état des lieux de RAISONE et la prestation complémentaire cantonale. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil au premier semestre 2020. Par ailleurs, la stratégie d'intégration professionnelle a été implémentée dès le 4 mars 2019 dans l'ensemble des services sociaux régionaux. Enfin, le service a également été occupé à finaliser, avec le DFS, la nouvelle stratégie en matière de lutte contre le désendettement dont le rapport sera soumis au Grand Conseil au premier semestre 2020.

Activités et réalisations

Contributions d'entretien

Annoncée dans le Rapport 18.034 concernant la redéfinition des prestations sociales, la réforme du régime des avances sur contributions d'entretien est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et a apporté deux nouveautés importantes : le déplafonnement de l'avance (qui correspond désormais au montant tel que fixé par le titre d'entretien mais avec une limite mensuelle maximale de CHF 2'000 par pension) et une légère adaptation des limites de revenu donnant droit aux avances. Sous l'effet conjugué de ces deux nouveautés, le montant global alloué en 2019 à titre d'avances a connu une hausse significative (CHF 2'135'000 en 2019 contre CHF 1'279'000 en 2018) et le cercle des bénéficiaires s'est sensiblement élargi (+ 21%). Le bilan de la réforme après une année d'exercice est réjouissant. D'une part, grâce aux économies directes générées sur les prestations en aval des avances dans le processus ACCORD (bourses, subsides LAMAL et aide sociale), on constate que la réforme a eu un effet positif sur les finances des collectivités publiques. D'autre part, sur le plan social, il apparaît que le nouveau régime des avances a notamment permis à 197 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

En 2019, l'ORACE a enregistré 245 nouveaux dossiers, dont 177 incluaient une demande d'octroi d'avances. En ce qui concerne le nombre total de dossiers, il s'élève à 3'001 (+ 75 par rapport à 2018). S'agissant du montant total des avances consenties, il a considérablement augmenté sous l'effet de la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et s'élève ainsi à CHF 2'134'984 (frais exceptés). Quant à la dépense effective (différence entre les avances octroyées et les avances récupérées), elle se monte à CHF 874'753 ce qui correspond à un taux de recouvrement très positif de 59%. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a engagé en 2019 un total de 310 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

Aide sociale

L'année 2019 n'a pas connu de changements de normes, ni de nouvelle indexation du forfait pour l'entretien. Les travaux liés à RAISONE se sont poursuivis avec intensité redoublée, notamment par le mandat donné à un groupe de travail de trouver des pistes pour une simplification de l'aide matérielle (normes) d'une part, et pour la mise en place dans les services sociaux (SSR) d'un suivi différencié harmonisé d'autre part. Des propositions sont attendues en 2020.

Un autre gros chantier ouvert est celui du changement de logiciel informatique pour la gestion de toute l'aide sociale du canton. L'actuelle application (SACSO) étant devenue désuète, l'aide sociale va se doter d'un nouvel outil (LIANE) dont l'entrée en production est prévue à la fin du 2e semestre 2020. Durant toute l'année 2019, des groupes de travail impliquant le canton et les communes se sont multipliés pour participer notamment au paramétrage du nouvel outil, afin que celui-ci réponde parfaitement aux besoins actuels de ce secteur.

S'agissant des dépenses d'aide sociale générées en 2019 (aide matérielle versée par les SSR et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS), le montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 100,7 millions, ce qui représente une diminution de 1.26% par rapport aux montants de 2018. On relèvera que c'est la 2e année consécutive de baisse des charges dans ce domaine.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2019, soit 2'064, est quasiment identique à celui de l'année précédente (2'068). En même temps, le nombre de fermetures de dossiers s'est élevé à 2'231, soit, au final, une légère diminution du total des dossiers gérés par les 7 SSR : -167 dossiers.

En termes d'insertion, l'implémentation de la stratégie d'intégration professionnelle auprès de l'ensemble des SSR du canton est devenue effective, comme prévu, au 4 mars 2019. Les objectifs désormais poursuivis par le domaine de l'aide sociale consisteront, pour les bénéficiaires dont une intégration professionnelle est jugée réaliste, à les accompagner et les préparer à entrer dans un processus d'intégration. L'attention est ainsi avant tout portée sur le développement des compétences douces (*soft skills*) et des compétences de base, voire le renforcement de la motivation des bénéficiaires.

Au total en 2019, les programmes ou mesures ont proposé en permanence quelque 534 places socio-professionnelles (à mi-temps), y compris celles réservées pour les autres secteurs partenaires et gérées par l'ODAS. Pas moins de 1'367 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion. Parmi ceux-ci, 55% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS. Si l'objectif dans le cadre nouveau de la stratégie IP n'est plus d'entrer directement sur le marché de l'emploi, on relève néanmoins que dans 17.41% des cas, les personnes ont néanmoins réussi à s'intégrer en emploi ou en formation durant ou à l'issue de leur placement.

En termes de lutte contre les abus, le SASO a enrichi le cahier des charges de la responsable du secteur ODAS-contrôle, afin d'en faire une interface opérationnelle commune à toutes les entités du SASO délivrant des prestations sociales à la population. Par ailleurs, la conclusion d'une convention de collaboration avec l'Office des relations et conditions de travail du service de l'emploi a permis de formaliser davantage les délégations de compétences en la matière.

En termes organisationnels enfin, on notera que le canton compte 7 SSR depuis le 1er janvier 2019 (au lieu de 8 auparavant), celui de Peseux ayant rejoint le SSR de la Ville de Neuchâtel.

Aides à la formation

Le tableau ci-dessous présente le résultat des deux dernières années de formation connues pour l'octroi par l'OCBE de bourses (non remboursables) et de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt). On enregistre une légère baisse du nombre de boursiers (-29 personnes) mais une augmentation de CHF 241'160 du montant total versé au titre des bourses. Le nombre de bénéficiaires de prêt est en légère hausse et les montants attribués sont également plus importants.

	2017-2018			2018-2019*			Variations en %	
Niveau de formation	**Boursiers**	**Montant**	**Moyenne**	**Boursiers**	**Montant**	**Moyenne**	**Boursiers**	**Montant**
Secondaire II	522	2'233'425	4'279	507	2'585'563	5'100	-2.87	+15.77
Tertiaire	399	3'321'304	8'324	388	3'218'017	8'294	-2.76	-3.11
Formation continue	3	7'250	2'417	-	-	-	-	-
Total bourses	924	5'561'979	6'019	895	5'803'580	6'484	-3.14	+4.34
Prêts d'études	21	124'600	5'933	24	171'520	7'147	+14.29	+37.66

*Les montants et la moyenne s'entendent en CHF.

Assurance-maladie (LAMal)

La réforme des subsides LAMal, « 1ère brique » du Rapport 18.034, s'est traduite par l'implémentation le 1er janvier 2019 d'un nouveau modèle linéarisé de subsides en faveur des bénéficiaires de la catégorie ordinaire. Ce modèle comprenant 15 paliers passe par une redéfinition complète des normes de classification (limites de revenus) et des montants de subsides. Il a pour objectif principal d'éliminer les effets de seuil et les incitations négatives. Les changements apportés sont notamment les suivants :

Le niveau du subside de classification 1 est augmenté jusqu'au niveau de la prime de référence cantonale (PARC), et le maximum de revenu déterminant y donnant droit est calibré de manière à correspondre au revenu disponible assuré par l'aide sociale ;

- Le niveau du subside de classification 1 est augmenté jusqu'au niveau de la prime de référence cantonale (PARC), et le maximum de revenu déterminant y donnant droit est calibré de manière à correspondre au revenu disponible assuré par l'aide sociale ;
- Les classifications donnent droit à un subside dégressif linéairement. Les fourchettes de revenu déterminant sont calibrées pour que 50% du revenu supplémentaire soit consacré à la prise en charge des primes.

Faisant suite à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 22 janvier 2019, invalidant les limites de revenus jugées trop restrictives du canton de Lucerne, le Conseil d'État a souhaité analyser la conformité du système neuchâtelois à la lumière de la nouvelle

jurisprudence. Les conclusions des analyses menées ont laissé apparaître une situation de sous-couverture des exigences du droit fédéral pour les couples mariés avec enfants et jeunes adultes en formation. Le Conseil d'État a ainsi, à fin février 2019, pris la décision d'adapter les normes neuchâteloises. Concrètement, les limites de revenu en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation ont été élargies (classifications 12 à 15). Cette modification des grilles est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

En 2019, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal s'est élevé dans le canton de Neuchâtel à 35'439 personnes pour un montant total de CHF 121,2 millions (CHF 119,7 millions en 2018). La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit :

Catégorie de bénéficiaires	**En millions de CHF**	***Nb de personnes**
PC à l'AVS-AI	65.4	12'203
Aide sociale	36.3	11'179
Subsides ordinaires (class. 1-10)	13.2	6'965
******OSL (Enfants + étudiants)	6.3	5'092
******Total**	**121.2**	**35'439**

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois). ** OSL (art. 65 al. 1 bis LAMal), réduction des primes d'au moins 50% en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation issus de familles de condition économique modeste.*** À relever que ces données chiffrées recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée.

Pour l'année 2019, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité », sur les 2'726 coupons envoyés suite à des taxations fiscales, 2'075 ont été retournés dans les délais et traités par l'OCAM. Sur les 2'075 coupons traités, 1'544 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 492 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un Guichet social régional pour examen suite à un changement de situation financière et/ou personnelle et 39 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Politique d'action sociale

Un très gros investissement a été fourni par le SASO dans la conduite de plusieurs « chantiers » de réformes de la politique sociale. À peine le Rapport 18.034 était-il adopté par le Grand Conseil en mai 2019 que la direction du SASO a été appelée à travailler sur les « briques » suivantes du train de réformes : RAISONE et la prestation complémentaire cantonale. Ainsi à fin 2019, un avant-projet de nouveau rapport à l'attention du Conseil d'État était finalisé. Le Grand Conseil sera saisi de cet objet en principe encore dans le 1er semestre 2020. Le projet RAISONE (« repenser l'aide sociale neuchâteloise »), conduit en partenariat avec les communes, a mobilisé beaucoup de ressources et d'énergie, aussi bien à l'ODAS qu'à la direction du service et au département.

Du côté de la lutte contre le surendettement, le SASO a procédé à l'analyse de la procédure de consultation menée jusqu'en septembre 2019. La finalisation d'un rapport à l'attention du Grand Conseil a ensuite été majoritairement assurée par le secrétariat général du DEAS et le DFS.

Enfin, dans le domaine de l'action sociale privée, le SASO a travaillé avec l'OPFE en vue de lui transférer le suivi de deux partenariats en matière de consultation conjugale (CSP) et de médiation familiale (ANMF). Ces opérations ont été conduites afin de permettre au SASO de se recentrer sur son « cœur de métier ».

Prestations transversales

Si les effectifs sont restés inchangés, la répartition des ressources au sein du service a évolué en fonction des priorités fixées en accord avec le DEAS. La direction du SASO a été renforcée via le programme d'impulsion et un transfert temporaire d'un autre service du DEAS. En parallèle, le service a renoncé à 3 postes (1,7 EPT), en « outsourçant » le programme d'insertion Ressources à La Joliette, unité d'insertion du Centre social protestant. À noter enfin qu'il a fallu composer avec au-moins deux absences de longue durée, facteur surchargeant d'autant le personnel en place.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	**Comptes 2019**	Ecart C2019 - B2019 CHF	Ecart C2019 - B2019 %	Ecart C2019 - C2018 CHF	Ecart C2019 - C2018 %
Revenus d'exploitation	**135'264'973**	**141'397'400**	**135'174'831**	***-6'222'570***	***-4.4%***	***-90'143***	***-0.1%***
40 Revenus fiscaux	0	0	0	*0*	--	*0*	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	*0*	--	*0*	--
42 Taxes	4'470'158	5'202'800	8'394'733	*+3'191'933*	*+61.4%*	*+3'924'575*	*+87.8%*
43 Revenus divers	28'742	28'500	58'614	*+30'114*	*+105.7%*	*+29'871*	*+103.9%*
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	*0*	--	*0*	--
46 Revenus de transfert	107'132'588	108'746'200	103'722'744	*-5'023'456*	*-4.6%*	*-3'409'844*	*-3.2%*
47 Subventions à redistribuer	23'272'739	27'134'400	22'738'273	*-4'396'128*	*-16.2%*	*-534'466*	*-2.3%*
49 Imputations internes	360'747	285'500	260'467	*-25'033*	*-8.8%*	*-100'279*	*-27.8%*
Charges d'exploitation	**289'264'585**	**298'621'760**	**279'297'091**	***-19'324'670***	***-6.5%***	***-9'967'494***	***-3.4%***
30 Charges de personnel	5'331'919	5'408'210	5'403'449	*-4'761*	*-0.1%*	*+71'530*	*+1.3%*
31 Biens, services et autres charges d'expl.	727'911	1'102'500	3'099'493	*+1'996'993*	*+181.1%*	*+2'371'582*	*+325.8%*
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	*0*	--	*0*	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	*0*	--	*0*	--
36 Charges de transfert	228'245'899	238'441'800	222'566'239	*-15'875'561*	*-6.7%*	*-5'679'660*	*-2.5%*
37 Subventions à redistribuer	23'272'739	27'134'400	22'738'273	*-4'396'128*	*-16.2%*	*-534'466*	*-2.3%*
39 Imputations internes	31'686'117	26'534'850	25'489'636	*-1'045'214*	*-3.9%*	*-6'196'480*	*-19.6%*
Résultat d'exploitation	**-153'999'611**	**-157'224'360**	**-144'122'260**	***+13'102'100***	***+8.3%***	***+9'877'352***	***+6.4%***
44 Revenus financiers	0	0	0	*0*	--	*0*	--
34 Charges financières	0	0	0	*0*	--	*0*	--
Résultat de financement	0	0	0	*0*	--	*0*	--
Résultat opérationnel	**-153'999'611**	**-157'224'360**	**-144'122'260**	***+13'102'100***	***+8.3%***	***+9'877'352***	***+6.4%***
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	*0*	--	*0*	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	*0*	--	*0*	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	*0*	--	*0*	--
Résultat total	**-153'999'611**	**-157'224'360**	**-144'122'260**	***+13'102'100***	***+8.3%***	***+9'877'352***	***+6.4%***
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	56.00	57.00	57.00	*+0.00*	*0.0%*	*+1.00*	*+1.8%*
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.20	42.20	42.00	*-0.20*	*-0.5%*	*-0.20*	*-0.5%*

Commentaires

Globalement le résultat des comptes 2019 est meilleur que le budget car les deux principales charges de transfert, à savoir l'aide sociale et les subsides LAMal, ont été moins importants que prévu en 2019. À cela s'ajoute un revenu extraordinaire de CHF 3,1 millions reçu dans le domaine de l'aide sociale (voir ci-dessous).

Les revenus enregistrés dans le groupe 42 sont en ligne avec les montants qui étaient prévus au budget. L'écart favorable présenté dans les comptes 2019 provient d'un revenu extraordinaire de CHF 3,1 millions. Il s'agit de montants qui étaient dus par la France depuis de nombreuses années dans le cadre de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents et qui ont finalement été remboursés aux différents cantons concernés dont Neuchâtel.

Les revenus de transfert du groupe 46 sont inférieurs au budget et aux comptes de l'année précédente principalement en lien avec la part des communes aux dépenses de la facture sociale, car globalement ces dépenses sont elles-mêmes inférieures au budget et aux comptes. L'autre écart important relève de la subvention reçue de la Confédération pour les subsides LAMal, qui s'avère inférieure de CHF 1,8 million par rapport au montant provisoire annoncé par la Confédération.

Les dépenses de personnel sont conformes au budget. Il est toutefois important de relever que les comptes 2019 comprennent l'engagement d'une ressource supplémentaire de 0,8 EPT pendant 9 mois dans le cadre du programme d'impulsion, dont les dépenses n'avaient pas été budgétées. Au final, si les comptes ne présentent pas de dépassement par rapport au budget, c'est parce que le SASO a durant l'année limité les dépenses dans son fonctionnement courant en dessous de la dotation budgétaire.

Le fort dépassement du budget qui apparaît dans le groupe 31 provient d'une perte extraordinaire de CHF 1,8 million qui a été enregistrée dans la cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du ducroire de l'ORACE. Cette perte est entièrement compensée par la dissolution d'une provision au service financier.

Les deux principaux écarts à relever dans le groupe 36 par rapport au budget concernent les subsides LAMal (CHF -9,9 millions) et la charge d'aide sociale des SSR (CHF -4,3 millions). S'agissant des subsides LAMal, les dépenses 2019 sont en baisse par rapport à 2018 pour les catégories ordinaires et les bénéficiaires de l'aide sociale sous l'effet de la mise en œuvre de la réforme des subsides et de la conjoncture favorable. En revanche, les subsides octroyés aux bénéficiaires de PC AVS/AI restent en augmentation comme les années précédentes, en lien avec le vieillissement de la population. L'écart enregistré sur les subsides s'explique également par un écart favorable important sur le transitoire 2018. Concernant l'aide sociale, il convient en premier lieu de rappeler que seule la part de 60% de l'État à la charge des SSR figure dans les comptes. Considérées sur une base de 100%, les dépenses effectivement enregistrées sont inférieures de CHF 7,9 millions par rapport au budget. Ce résultat s'explique par l'effet des mesures d'insertion socio-professionnelle et de la réforme des avances de contributions d'entretien, ainsi que par la conjoncture favorable qui a conduit à une baisse du taux de chômage et globalement à une amélioration de la situation des bénéficiaires d'aide sociale.

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Le groupe 39 enregistre principalement les dépenses qui sont refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. En 2019, la quasi-totalité de ces dépenses s'est avérée inférieure au budget.

Évolution du compte de résultats

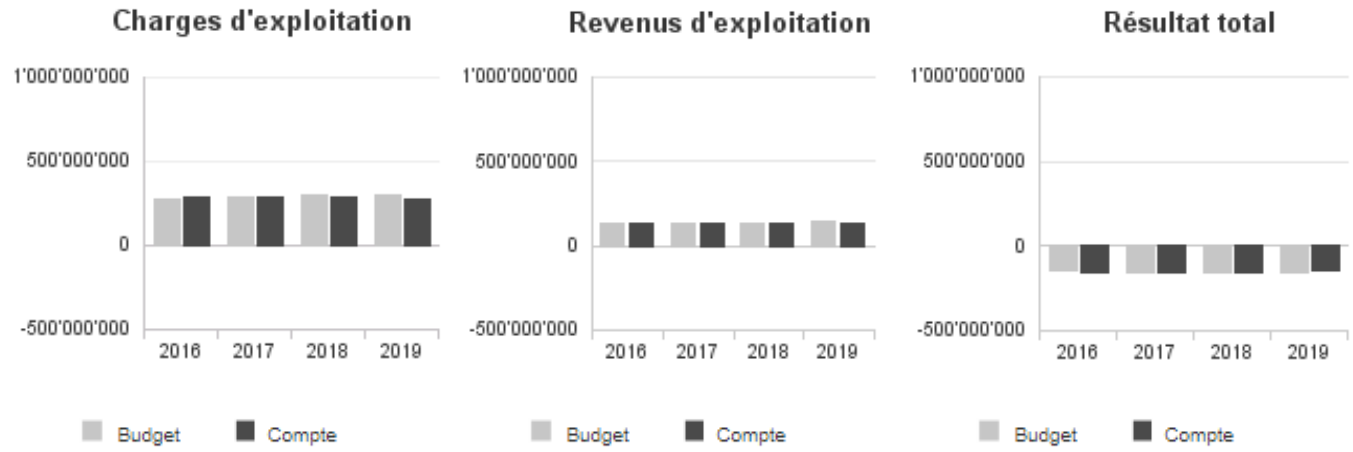

Compte des investissements : dépenses et recettes par projet

Compte des investissements par projet	Budget 2019			Comptes 2019			Écart C2019 - B2019		
(CHF)	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Prêts d'études	0	0	0	158'910	314'679	-155'769	158'910	314'679	-155'769
Total	**0**	**0**	**0**	**158'910**	**314'679**	**-155'769**	**158'910**	**314'679**	**-155'769**

Commentaires

Le compte des investissements du SASO enregistre pour la première fois l'octroi et le remboursement des prêts d'études afin de répondre aux exigences comptables. Les dépenses indiquent les nouveaux prêts octroyés durant l'année et les recettes indiquent les remboursements perçus sur les prêts octroyés les années précédentes. Ces montants n'avaient pas été portés au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien	Budget	**Comptes**
(CHF)	2019	**2019**
Coûts	200	1'816'368
Produits	0	0
Total coûts (+) / revenus (-) nets	**200**	**1'816'368**

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives au recouvrement et aux avances de pensions alimentaires. Les coûts importants qui figurent aux comptes 2019 relèvent d'une perte extraordinaire enregistrée dans la cadre d'une réévaluation globale des débiteurs et du ducroire de l'ORACE. Cette perte est entièrement compensée par la dissolution d'une provision au service financier.

Aide sociale	Budget	**Comptes**
(CHF)	2019	**2019**
Coûts	79'700	79'700
Produits	285'500	260'467
Total coûts (+) / revenus (-) nets	**-205'800**	**-180'767**

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives au conseil et au contrôle des SSR, à l'insertion socio-professionnelle et aux prestations à des bénéficiaires de l'aide sociale. Les coûts et produits aux comptes 2019 sont conformes au budget et n'appellent pas de commentaire particulier.

Aide à la formation	Budget	**Comptes**
(CHF)	2019	**2019**
Coûts	400	0
Produits	0	2'569
Total coûts (+) / revenus (-) nets	**400**	**-2'569**

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives aux bourses et aux prêts d'études. Les coûts et produits aux comptes 2019 n'appellent pas de commentaire particulier.

Assurance-maladie (LAMal)	Budget	**Comptes**
(CHF)	2019	**2019**
Coûts	0	200
Produits	28'500	23'553
Total coûts (+) / revenus (-) nets	**-28'500**	**-23'353**

Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives à l'octroi des subsides LAMal, à la gestion du contentieux LAMal et à la gestion de l'affiliation. Les émoluments facturés pour l'affiliation ont été inférieurs aux prévisions.

Politique d'action sociale	Budget	**Comptes**
(CHF)	2019	**2019**
Coûts	93'500	444'973
Produits	0	33'155
Total coûts (+) / revenus (-) nets	**93'500**	**411'818**

Commentaires

Ce groupe inclut les différentes prestations de coordination de l'action sociale au niveau cantonal et intercantonal. Les coûts directement imputables relèvent principalement des indemnisations LAVI, pour lesquelles la provision a dû être réévaluée à la hausse induisant une charge importante.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp.	Comptes	Budget	**Comptes**
(CHF)	2018	2019	**2019**
Centres consultation LAVI	311'558	300'000	355'513
Contentieux LAMal	14'967'806	16'147'400	14'863'347
Convention franco-suisse d'assistance	0	0	-2'720'310
Participation aux SSR et GSR	4'801'405	4'776'000	4'845'584
Subventions institutions privées	1'445'856	1'440'800	1'440'740
Total charges (+) / revenus (-) nets	**21'526'626**	**22'664'200**	**18'784'874**

Commentaires

L'écart favorable enregistré dans les comptes 2019 provient pour une partie du contentieux LAMal qui présente des dépenses inférieures au budget et aux comptes 2018. Après plusieurs années de hausse, cette baisse s'explique par le ralentissement de l'augmentation des primes d'assurance-maladie enregistré durant les 2-3 dernières années et le contexte économique favorable.

Le reste de l'écart favorable, relève d'un revenu extraordinaire reçu au titre de la convention franco-suisse d'assistance aux indigents.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp.	Comptes	Budget	**Comptes**
(CHF)	2018	2019	**2019**
Charges subventions redistribuées	23'272'739	27'134'400	22'738'273
Frais de rappel	-1'200	0	-2'010
Revenus subventions redistribuées	-23'272'739	-27'134'400	-22'738'273
Total charges (+) / revenus (-) nets	**-1'200**	**0**	**-2'010**

Commentaires

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	**Comptes 2019**
Aide sociale	69'624'827	69'563'000	64'656'493
Alfa Sal	3'343'174	3'472'200	3'430'837
Avances contribution d'entretien	100'823	557'900	211'191
Bourses d'études	3'003'157	2'933'100	3'013'571
Financement LACI	2'838'830	2'952'850	2'609'370
Intégration socio-professionnelle	5'451'077	6'220'032	6'086'524
Lutte contre les abus	508'392	693'200	856'519
Partenariat social privé	1'808'195	2'015'400	1'567'695
Subsides LAMal	40'500'257	40'815'968	35'432'636
Total charges (+) et revenus (-) nets	**127'178'732**	**129'223'650**	**117'864'836**

Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement les résultats de la facture sociale 2019 reflètent l'effet d'une conjoncture économique favorable, qui s'est combiné aux effets des nombreux changements intervenus ces dernières années, en particulier les efforts consentis pour renforcer l'intégration socio-professionnelle, les mesures d'économies prises dans tous les domaines de la facture sociale, les réformes menées à ce jour dans le cadre de la redéfinition des prestations sociales toujours en cours et le renforcement des contrôles.

Les écarts favorables qui apparaissent dans les comptes relèvent principalement des composantes « Subsides LAMal » et « Aide sociale ». S'agissant des subsides LAMal, il convient de préciser que les dépenses 2019 sont en baisse par rapport à 2018 pour les bénéficiaires ordinaires et les bénéficiaires de l'aide sociale sous l'effet de la réforme menée et de la conjoncture favorable, alors que les subsides octroyés aux bénéficiaires de PC AVS/AI restent en augmentation comme les années précédentes en lien avec l'évolution démographique de la catégorie AVS. Concernant l'aide sociale, il est intéressant de relever qu'en corrélation avec la baisse des dépenses, il a été constaté une nouvelle baisse des dossiers actifs reconnus dans les SSR, de 2,6% entre 2018 et 2019. Parallèlement, il est important de rappeler que dans la composante « Aide sociale », l'écart favorable entre 2018 et 2019 découle également du fait qu'une charge extraordinaire avait été portée aux comptes 2018 pour la création d'une provision dans le domaine des migrations/asile.

Les avances de contributions d'entretien ont connu une réforme importante en 2019, avec le déplafonnement du montant des avances. Ce changement a conduit à une augmentation significative des dépenses, avec notamment pour corollaire une limitation du recours à l'aide sociale en aval du dispositif. Il est important toutefois de relever que la composante « Avances de contributions d'entretien » a également connu en 2018 et 2019 des modifications comptables opérées en lien avec les exigences du MCH2 qui impactent le résultat présenté.

Les dépenses nettes qui sont transférées au SASO par d'autres services sont commentées dans les centres de profit spécifiques (SEAS, SMIG, SEMP).